COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine 22 mars 2018

L'intermodalité en route et sur les rails!

La Nouvelle-Aquitaine se caractérise comme beaucoup de régions, par une utilisation prédominante de l'automobile. C'est un mode contraint pour une partie des usagers, et reste souvent le moyen le plus adapté pour se déplacer. C'est le constat dressé par le CESER dans son rapport¹ sur l'intermodalité publié en juillet 2017. L'une des principales causes de cette situation tient à l'étalement urbain que les politiques d'aménagement et d'urbanisme ne sont pas parvenues à contenir. Le développement d'une alternative à cette forte dépendance à l'automobile passe par une meilleure complémentarité entre tous les modes de transport. C'est dans ce contexte que le Conseil régional propose de créer un Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine (SMINA), forme de coopération particulièrement intégrée entre Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

L'objectif de ce syndicat : faciliter des déplacements « sans couture », en favorisant :

- la coordination des offres de transport, au-delà des seuls réseaux de transport public;
- l'information des usagers par le déploiement d'un système d'information multimodal :
- la mise en place d'un billet unique et d'une tarification coordonnée.

Proposée par le CESER dans son rapport de juillet 2017, la création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine est jugée comme une avancée pour l'intermodalité en Nouvelle-Aquitaine. Il facilitera la coordination et l'intégration des différents modes et réseaux de transport autour de bassins de mobilité. Ces bassins devront être délimités à partir des besoins identifiés (bassins de vie, bassins d'emplois, accès aux services...) et pouvoir évoluer si nécessaire. Par ailleurs, la Région doit renforcer ses échanges avec les Régions limitrophes afin de mieux répondre aux besoins des usagers : l'enjeu des déplacements interrégionaux, source de contrainte pour l'usager, ne doit pas être ignoré.

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis CS 81383 33077 Bordeaux Cedex Tel. 05 57 57 80 80 Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES 27 Boulevard de la Corderie

CS 3116 87031 Limoges Cedex 1 Tel. 05 55 45 19 80 Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie CS 70575 86021 Poitiers Cedex Tel. 05 49 55 77 77

1 L'Intermodalité en Nouvelle-Aquitaine. Juillet 2017.

Consulter ce rapport sur le site internet du CESER : http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/lintermodalite-nouvelle-aquitaine.fr/lintermodalite-nouvelle-aquitaine/

Un certain nombre de précisions sont attendues sur les conditions d'organisation et de fonctionnement de l'intermodalité « au quotidien » : conditions de déplacement entre les bassins de mobilité et avec les régions limitrophes, ouverture des données « transports », ou encore financement du syndicat. Ainsi quelle accessibilité des services proposés, qui s'appuient notamment sur le numérique, dans certains territoires (zones blanches) et pour les personnes les plus fragiles ? Le Système d'Information Multimodal (SIM) doit être conçu, dès le départ, dans une perspective d'accessibilité la plus large possible. Plus largement, l'information multimodale doit pouvoir se déployer à travers l'ensemble des canaux possibles, numériques, mais aussi physiques. Il est indispensable de s'appuyer et de développer des guichets physiques, sous des formes diverses.

Enfin, en termes de gouvernance, le CESER propose que le comité des partenaires du transport public, instance de concertation du syndicat mixte soit ouvert à un large panel d'associations intéressées par la mobilité dans la région : associations de protection de l'environnement, de parents d'élèves... Il regrette que la démarche engagée ne soit pas partagée par l'ensemble des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) de la région, au détriment des usagers de certains territoires qui ne pourront pas bénéficier des avancées proposées par le SMINA. La création du SMINA et, plus largement, la politique de mobilité portée par la Région, doit s'inscrire dans une vision transversale et cohérente de l'aménagement et du développement du territoire. C'est toute l'ambition que le SRADDET devra porter.

Pour plus d'informations contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis CS 81383 33077 Bordeaux Cedex Tel. 05 57 57 80 80 Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie CS 3116 87031 Limoges Cedex 1 Tel. 05 55 45 19 80 Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie CS 70575 86021 Poitiers Cedex Tel. 05 49 55 77 77